

ATTESTATION D'ACCUEIL

Le formulaire cerfa est complété et signé sur place à l'accueil de la mairie.

- La demande doit être déposée par la personne qui souhaite accueillir l'étranger, à la mairie du lieu d'accueil. Elle doit être formulée 6 mois maximum avant la venue de la personne.
- L'attestation d'accueil concerne tout étranger (sauf ressortissant européen, andorran ou monégasque) souhaitant séjourner moins de 3 mois en France, dans le cadre d'une visite privée ou familiale.
- Peuvent figurer sur une même attestation d'accueil : le conjoint et les enfants mineurs de moins 18 ans de l'étranger accueilli.

Le demandeur doit obligatoirement fournir les originaux suivants :

➤ **Un justificatif d'identité en cours de validité :**

Demandeur français ou ressortissant des Etats de l'Union Européenne :

↪ La carte nationale d'identité ou le passeport,

Demandeur étranger :

↪ La carte de séjour temporaire

↪ La carte de résident

➤ **Un justificatif de domicile :**

↪ Une facture de moins de 3 mois : eau, électricité, gaz, téléphone, assurance logement.

➤ **Justificatifs de ressources :**

↪ Les 3 dernières fiches de paye (ou justificatifs du versement de pension).

↪ Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus.

➤ **Timbre fiscal :**

Timbre fiscal d'un montant de 30€ par attestation (à acheter au bureau de tabac, au centre des impôts ou sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

➤ **Attestation d'assurance** (si prise en charge par l'hébergeant)

Si l'attestation est demandée pour un enfant mineur non accompagné par un parent :

Le demandeur devra produire une attestation sur papier libre émanant du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que la personne à laquelle il(s) en confie la garde temporaire à cette occasion (circulaire n° 2004-80 - page 7).

Renseignements à connaître pour remplir le dossier :

- Informations sur le ou les personnes hébergées : nom, prénom(s), date et lieu de naissance, adresse et numéro de passeport.
- Caractéristiques du logement du demandeur (surface, nombre de pièces)